

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. VIII.

MONTRÉAL, AOUT 1889.

No 4.

SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Nominations diverses — Erection et délimitation de municipalités scolaires, etc.—Bureau des Examinateurs cath. de Montréal, séance du 9 juillet dernier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: L'enseignement de la langue maternelle—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe usuelle — Phrases à corriger, Corrections — Problèmes d'arithmétique. — LECTURE POUR TOUS: Question d'orthographe—Le nouveau phonographe d'Edison—L'hygiène, De l'albumine — De l'alcool, Son extension, ses effets.—BIBLIOGRAPHIE: Publications reçues.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
— ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalités scolaires. (Article 1973 S. R. P. Q.)

A VIS.

Détacher de la municipalité du "Cap-Santé," dans le comté de Portneuf, les lots suivants du cadastre, savoir: depuis le lot No 106 jusqu'au lot No 162 inclusivement, dans le premier rang, et depuis le lot 179 jusqu'au lot 195 aussi inclusivement, dans le deuxième rang, et plus particulièrement cette partie de territoire formant actuellement l'arrondissement No 4, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Cap-Santé."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A VIS.

Québec, 6 août 1889.

Changement de nom de municipalité scolaire. Avis est par le présent donné qu'une demande

a été faite pour que la municipalité scolaire comprenant la municipalité du village de Philipsburg et la municipalité rurale de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, dans le comté de Missisquoi, maintenant connue comme municipalité scolaire de Philipsburg, soit à l'avenir connue et désignée comme la municipalité scolaire de Saint-Armand-Ouest.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 10 août courant (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bellechasse. — Saint-Raphaël, M. Antoine Labrecque, en remplacement de M. Louis Philippe Paradis, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Champlain. — Saint-Stanislas, le Révd A. E. Dupuis, en remplacement de M. Eustache Veillette, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Kamouraska. — Rivière-Ouelle, MM. Majorique Déchène et Philippe Hudon dit Beau-lieu, en remplacement d'eux-mêmes.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis public est par le présent donné que l'examen des candidats à la position d'inspecteur des écoles protestantes, aura lieu au Département de l'Instruction publique, à Québec, à 9 a. m., mardi, le 17 septembre prochain. Les candidats sont requis d'envoyer leur demande et leurs certificats accompagnés d'un dépôt de six piastres, au secrétaire du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A VIS.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 12 août courant (1889), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Théo-